

Le 27 mai 2005

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Par courriel et par messagerie

Téléphone : (514) 289-2068
Télécopieur : (514) 289-3719

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Dépôt du rapport annuel 2004 du Transporteur en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de la décision D-2002-175 du 14 août 2002
Notre dossier : R000171/FJM/CR

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur») dépose auprès de la Régie dix (10) exemplaires de même qu'une version électronique du rapport annuel prévu à l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la «Loi»).

Ce rapport annuel à la Régie couvre l'année 2004 et reflète donc la situation du Transporteur au 31 décembre 2004. Il contient :

- À la section HQT-1, les renseignements décrits à l'annexe 1 de la décision D-2002-175 rendue par la Régie en date du 14 août 2002 dans le dossier R-3482-2002;
- À la section HQT-2, les renseignements décrits à l'annexe 8 de la décision D-2002-95 rendue par la Régie en date du 30 avril 2002 dans le dossier R-3401-98;
- À la section HQT-3, les renseignements requis en vertu des décisions suivantes ayant autorisé certains projets majeurs du Transporteur : D-2003-68 (dossier R-3497-2002 relatif au projet d'intégration de la centrale de la Toulnostouc), D-2004-175 (dossier R-3522-2003 relatif au projet du déglaceur au poste de Lévis) et D-2004-187 (dossier R-3527-2004 relatif au projet de raccordement de la centrale de l'Eastmain-1);
- À la section HQT-4, le rapport annuel sur l'application du *Code de conduite du Transporteur*, que la Régie a approuvé par sa décision D-2004-122 dans le dossier R-3401-98.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Chantal Bélique
Josée Deland
Dominique Downs
Valérie Durand
Éric Fraser
Yves Fréchette

Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapiere
Nicole Lemieux
Jean-François Mercure

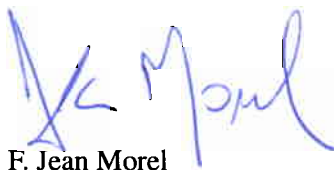
Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini
Dominique Piché

Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Pascal Parent
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Par ailleurs, la Régie a ordonné l'ajout, à compter du rapport annuel 2005 du Transporteur, des renseignements indiqués à la section 10 de la décision D-2005-50 rendue dans le dossier R-3549-2004. Afin d'harmoniser ces nouvelles exigences avec celles édictées dans des décisions précédentes, le Transporteur prévoit restructurer son prochain rapport annuel de façon à en réduire le nombre de pièces ou la répétition d'éléments. Ce rapport contiendra une table de concordance permettant de vérifier le respect des décisions de la Régie au fil du temps.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur, Affaires juridiques TransÉnergie



F. Jean Morel

Pièces jointes